

Définition du salaire assuré

	Étude		Avocat/Notaire	
► Salaire assuré EPARGNE = Salaire ANNONCE				
► Mise en place d'un plafond	Oui	Non	Oui	Non
► Si Oui, montant forfaitaire	CHF.....		CHF.....	
► Mise en place d'une déduction de coordination	Oui	Non	Oui	Non
► Si Oui, proportionnalité avec le taux d'activité	Oui	Non	Oui	Non
► Salaire assuré RISQUE				
► Identique au salaire assuré EPARGNE (SAE)	Oui	Non	Oui	Non
► Si Non, montant forfaitaire (max 1.5 x SAE)	CHF.....		CHF.....	

Composante Epargne

Classe d'âge	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5
18-34 ans	7 %	9 %	12 %	15 %	25 %
35-44 ans	10 %	11 %	15 %	20 %	25 %
45-54 ans	15 %	16 %	18 %	20 %	25 %
54-64/65 ans	18 %	19 %	21 %	20 %	25 %
	549 %	613 %	744 %	855 %	1175 %
Choix du cercle d'assurés	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire

Composante Risque & Frais

Rente	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Rente invalidité	40 %	50 %	60 %	60 %
Rente de veuf-ve	24 %	30 %	36 %	50 %
Rente d'enfant	8 %	10 %	12 %	12 %

Les rentes ci-dessus sont exprimées en % du salaire assuré Risque

Choix du cercle d'assurés	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire	Étude Avocat/Notaire
Restitution avoir de vieillesse en cas de Décès	Étude Avocat/Notaire		Avoirs accumulés et rachats Rachats uniquement	
Capital Décès complémentaire	Étude Avocat/Notaire		100 % du salaire assuré Risque 200 % du salaire assuré Risque 300 % du salaire assuré Risque	
Frais administratifs	► 0,4% du salaire assuré compris entre CHF 348,-/assuré/an et CHF 456,-/assuré/an			